
FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

1. NOM :

SPRL OPTIPROLEX
Cabinet d'avocats

2. ADRESSE :

Boulevard Jules de Lamine, 1 à 4000 Liège

3. ADRESSES ELECTRONIQUES :

jlwenric@optiprolex.be
p.leclerc@optiprolex.be
d.frere@optiprolex.be

4. N° D'ENTREPRISE :

BCE 0644.644.578

5. N° DE TVA :

BE 0644.644.578

6. ORGANISATION PROFESSIONNELLE :

L'avocat est soumis aux règles déontologiques fixées par l'Ordre des Avocats du Barreau de Liège (Palais de Justice, Place Saint-Lambert 16, 4000 LIEGE) qui est un ordre professionnel instauré par le Code Judiciaire dont le n° d'entreprise est le BE0850.043.761.

Les règles déontologiques sont disponibles sur le lien suivant : <http://www.barreaudeliège.be/fr/DEONTOLOGIE.aspx>

7. TITRE PROFESSIONNEL :

Avocat

8. PAYS AYANT OCTROYE CE TITRE PROFESSIONNEL :

Belgique

9. CONDITIONS GENERALE APPLICABLES :

« Nos factures sont payables dans les 30 jours. Toute facture impayée à son échéance produira de plein droit et sans mise en demeure un intérêt de retard de 12 % l'an à compter de la date de la facture.

En outre, il sera dû une indemnité forfaitaire de 15 % de la facture, à titre de dommages et intérêts conventionnels avec un minimum de 25 €.

Toute facture sera censée être acceptée, sauf contestation précise et détaillée à notifier dans les 8 jours calendrier de la facture, par lettre recommandée.

En cas de litige, seuls les Tribunaux de Liège seront compétents.

L'assujetti, qui exerce son droit à récupérer la TVA sur les sommes payées par un tiers, est à cet égard obligatoirement tenu de rembourser cette TVA à la partie qui l'a initialement payée ».

10. PRIX DU SERVICE DEMANDE AU PREALABLE SUIVANT CONVENTION D'HONORAIRES SIGNEE

11. CARACTERISTIQUE DE LA PRESTATION DE SERVICE :

Activité d'avocat, code NACEBEL 2008 : 69.101

12. ASSURANCE :

- R.C. Professionnel :
Compagnie d'assurance ETHIAS, Rue des Croisiers, 24 à 4000 LIEGE (Tél : 04/220.31.11)
- Couverture géographique de l'assurance :
Le monde entier à l'exception des Etats-Unis d'Amérique et du Canada

13. PROTECTION DE LA VIE PRIVEE :

Les données à caractère personnel sont enregistrées dans les fichiers de l'avocat et ne sont pas communiquées aux tiers.

Elles peuvent être communiquées au titulaire et être rectifiée sur demande conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Signé pour prise de connaissance et reconnaissance de conserver un exemplaire du présent document,

le.....